

P.22 COLLECTE 2009/2008

Près de 6 milliards d'euros engrangés

P.25 OPCA

Les raisons de la collecte

P.28 RESTRUCTURATION DES COLLECTEURS

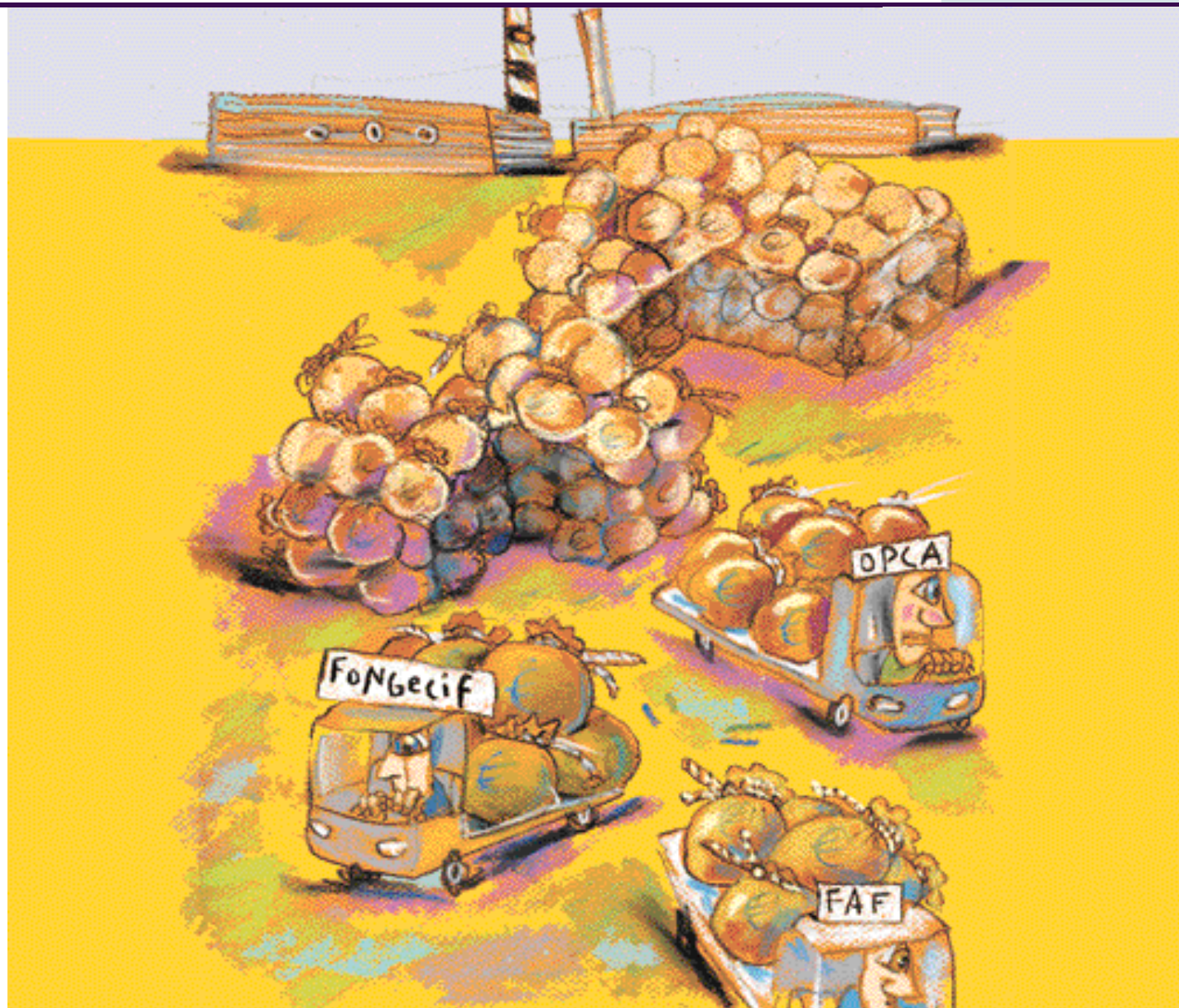
La barre à 100 millions épargne 75 % des sommes

P.30 AVENIR DES OPCA

Une autre manière de voir ?

P.33 ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE WILLEMS

« Une partie de la réforme s'applique immédiatement »



RÉFORME DES OPCA

Un enjeu de 6 milliards d'euros

La dernière collecte des Opcas et des FAF fait ressortir, selon nos calculs, une augmentation de 4,2 % par rapport à celle de 2008. Près de 6 milliards d'euros ont ainsi été collectés en 2009. Revue de détail, alors que la réforme des collecteurs approche.

1 La collecte des fonds de la formation par les Opcas-FAF est en constante croissance depuis dix ans. Notamment du fait des versements volontaires des entreprises.

2 La réforme en cours oriente des fonds "entreprises" vers la formation des chômeurs et des primo-entrants sur le marché du travail. Pour que le niveau de formation des salariés en poste soit maintenu, les entreprises devront investir davantage.

3 La prochaine étape : un seul collecteur ?

Qu'en est-il de cette cinquième collecte post-réforme 2004 des fonds de la formation professionnelle alors que l'"Opcataclysm" et l'"Opcatastrophe", comme s'en amusent certains habitués, vont fondre sur les collecteurs ? Selon nos calculs, un peu moins de 6 milliards d'euros ont été collectés auprès des entreprises françaises par les Opcas (organismes paritaires collecteurs agréés) et les FAF (fonds d'assurance formation) de branche, les Opcas interprofessionnels (Agefos-PME/CGPME et Opacalia/ Medef), ainsi que par les Fongecif-Agacif-Opacif, entre le 1^{er} janvier 2008 et mars 2009, sur les masses salariales 2008 (lire p.22). Au final, hors CIF collectés par les Fongecif, cette dernière collecte témoigne, selon nos calculs, d'un accroissement de 4,2 %, suite à une croissance de 5,07 % en 2008 ; de 6,27 % en 2007 ; de 5,64 % en 2006 ; de 11 % en 2005 ; de 7 % en 2004 ; et de près de 5 % en 2003. Soit une augmentation de 53 % sur la période 2003-2009.

La base de la mutualisation

Ces fonds qui transitent par les collecteurs représentent, désormais, la moitié de l'ensemble de l'effort déclaré des entreprises en matière de formation continue. Le principe de cette collecte est important, car il constitue la base du circuit financier qui organise la mutualisation d'une partie des fonds permettant d'engager et de financer des politiques de formation de branche ou d'entreprise. Selon le "Jaune budgétaire réforme professionnelle", rapport annexe au projet de loi de finances 2010, le versement "plan" moyen d'une entreprise de moins de 10 salariés était de 306 euros en 2008 (contre 301 en 2007), ce-

lui d'une entreprise de plus de 10 salariés a été de 14 446 euros (contre 13 689 euros en 2007), et le versement "alternance/professionnalisation" d'une entreprise, toutes tailles confondues, s'est élevé à 1 339 euros (contre 1 272 euros). On comprend, alors, l'intérêt des mécanismes de mutualisation.

Orage au-dessus des Opcas

Depuis toujours, mais davantage en core depuis deux ans, tout ce qui touche de près ou de loin aux Opcas est critiqué : leur paritarisme, leur mutualisation, leurs frais de gestion...

L'idée d'une collecte réalisée par l'Urssaf seule, en lieu et place des actuels 97 Opcas, FAF et Opacif, est suggérée par l'Igaf et l'IGF

Le temps est à l'orage sur les collecteurs de fonds de la formation professionnelle ; la réforme est en cours, une restructuration du paysage des Opcas à partir d'un niveau de collecte de 100 millions d'euros est attendue d'un moment à l'autre. Une quinzaine de collecteurs

(hors Fongecif) pourraient, ainsi, rester en place. Par ailleurs, dès cette année, 13 % des sommes dues au titre des obligations légales doivent alimenter le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Vers un collecteur unique ?

La question que se posent déjà de nombreux connaisseurs du sujet est : quel sera le coup suivant ? Un seul collecteur, à terme ? Un rapport IGF-Igaf (lire *Entreprise & Carrières* n° 980 et n° 981) propose que la trésorerie des Opcas soit déposée, via un GIE, dans un organisme public type Caisse des dépôts, Acof... *A priori* pour "dynamiser" ladite trésorerie. Cette concentration des fonds pourrait être l'étape inférieure d'une fusée aboyant à l'idée d'une collecte réalisée par l'Urssaf seule, en lieu et place des actuels 97 Opcas, FAF et Opacif. On retrouve, d'ailleurs, cette logique du collecteur unique pour la taxe d'apprentissage. Le rapport Proglia, remis le 9 décembre dernier (lire *Entreprise & Carrières* n° 981), propose, ainsi, à Laurent Wauquiez d'"avoir l'ambition de créer un collecteur technique unique, par exemple l'Urssaf". To ut converge. ■

LAURENT GÉRARD

Une mission pour OSS 117 ?

Aride, vu de l'extérieur, le monde de la finance de la formation professionnelle ? Certes. Mais, à l'intérieur, certains ne manquent pas d'humour. Ainsi, la question brûlante du versement de 13 % des obligations légales collectées par les Opcas au

FPSPP suggère cette plaisanterie : 13 % de l'obligation légale plan de formation des entreprises de plus de 10 salariés (0,9 % de la masse salariale), ce la fait 0,117 %. Bingo ! « Tu fais quoi de ton OSS 117 ? », rit-on dans les allées des Opcas.

COLLECTE
2009/2008

Près de six milliards d'euros engrangés

En millions d'euros — En % —

Collecteurs	Plan +10	Plan -10	Prof.	CIF	2009	2008	Variation
Afdas	74,74	10,41	39,20	32,91	157,27	151,11	4,08
Agefaforia	50,00	1,72	36,18	non	87,90	82,60	6,42
Agefomat	15,52	2,87	6,98	non	25,38	24,40	4,02
Agefos-PME	466,72	79,85	244,49	non	791,07	770,99	2,60
Anfa	37,16	30,20	32,20	non	99,56	101,30	-1,72
Auvicom	6,53	0,27	15,04	non	21,85	22,07	-1,00
Faf Pêche	0,51	0,67	0,53	non	1,71		
Faf Propreté	35,53	1,87	20,46	non	57,87	59,25	-2,33
FAF Sécurité sociale	22,62	0,01	24,27	11,07	57,97	56,57	2,47
Faf TT	41,60	1,20	77,00	46,70	166,50	163,50	1,83
Fafiec	79,58	16,08	117,93	non	213,59	196,96	8,44
Fafih	50,90	20,57	41,69	non	113,17	110,76	2,18
Fabsab	non	70,00	27,75	non	97,76	93,79	4,23
Fafsea	104,23	10,80	29,26	29,26	174,20	159,00	9,56
Forcemat	25,10	1,30	13,50	non	39,90	37,30	6,97
Forco	164,83	11,25	101,34	non	277,42	272,60	1,77
Formahp	49,03	0,18	23,76	non	72,98	66,50	9,74
Formapap	26,38	0,63	12,10	non	39,13	37,00	5,76
Forthac	39,60	2,30	21,50	non	67,50	62,20	8,52
GDFPE + Agecif Cama	2,04	1,49	20,97	9,05	33,56	32,87	2,10
Habitat Formation	30,15	0,46	12,34	6,36	49,31	45,19	9,12
Intergros	93,80	13,50	54,70	non	162,00	152,90	5,95
Médiafor	6,65	0,93	11,86	5,76	25,20	24,95	1,00
Opca Bâtiment	108,11	non	42,85	non	150,97	138,52	8,99
Opca C2P	28,77	2,06	83,59	non	114,42	106,20	7,74
Opca CGM	12,76	4,04	11,05	non	27,85	29,21	-4,66
Opca EFP	10,50	2,58	5,06	non	18,14	18,21	-0,38
Opca PL	23,46	25,70	38,75	non	87,91	84,88	3,57
Opca TP	67,49	non	30,71	non	98,20	90,61	8,38
Opca Transport	77,11	9,52	75,96	non	162,60	151,55	7,29
Opca2	53,50	3,10	18,00	9,60	84,30	83,60	0,84
Opca-Banques	0,60	0,16	49,05	non	49,81	50,18	-0,74
Opcad	7,94	11,76	8,77	non	28,47	27,35	4,10
Opcaim	292,50	5,46	287,02	non	584,98	583,22	0,30
Opcalia	279,21	10,33	120,98	non	410,53	397,10	3,38
Opcams	2,13	15,68	6,81	non	24,62	25,24	-2,46
Opcassur	9,07	7,50	32,66	non	49,24	46,54	5,80
Opciba	12,78	1,39	10,86	non	25,04	25,19	-0,60
Plastifaf	29,95	1,27	17,70	non	48,92	46,86	4,40
Unifaf	210,52	4,23	68,85	38,66	328,62	290,87	12,98
Unifformation	79,00	20,50	42,10	28,40	170,10	164,48	3,42
Total	2728,62	403,84	1935,82	217,77	5297,52	5083,62	4,20

La collecte des Opca et des FAF

Le tableau ci-contre présente les collectes des organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) et des fonds d'assurance formation (FAF) de branche (ceux du champ des organisations patronales Medef, CGPME et UPA, et ceux du hors-champ) ; ainsi que celles des deux réseaux interprofessionnels-interbranches Agefos-PME/CGPME et Opca-lia/Medef.

• **En bleu**, les collecteurs de branche du champ des trois organisations patronales précitées.

• **En orange**, les collecteurs interprofessionnels du champ des trois mêmes organisations patronales.

• **En jaune**, les collecteurs de branche du champ d'autres organisations patronales.

Les montants sont exprimés hors taxe et en millions d'euros. Le total par colonne diffère du total par ligne du fait des arrondis.

L'Afdas collecte, en plus des contributions classiques, une contribution spécifique "plan de formation des intermittents du spectacle", basée sur une cotisation particulière. Cette collecte est agglomérée, dans le tableau, avec celle du "plan de formation des entreprises de plus de 10 salariés".

Le FAF Pêche ne nous a pas communiqué ses chiffres. Nous reproduisons, ici, les chiffres publiés dans le "Jaune budgétaire formation professionnelle du projet de loi de finances 2010".

L'Opcaim nous a fourni des chiffres qui nécessitaient des explications que nous n'avons pas obtenues. Sont donc reproduits ici les chiffres publiés, également, dans le "Jaune budgétaire formation professionnelle".

Unifaf induit dans sa collecte un versement spécifique dû à une convention signée avec la DGAS pour les travailleurs handicapés travaillant en Esat.

Unifformation et le CCFP (Opca des établissements rattachés à la CGT) ont fusionné au 1^{er} janvier 2009. La collecte du CCFP qui se monte à 4,7 millions d'euros pour l'année 2008, n'est pas intégrée dans les chiffres 2008 d'Unifformation. ■